

Séance ordinaire du 7 mars 2016

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mars 2016, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale adjointe.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2016-03-86) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 - SUSPENSION DE LA SÉANCE ORDINAIRE POUR MENTION HONORIFIQUE (INCENDIE DU 17 JANVIER 2016)

La séance ordinaire est suspendue pour la remise de certificat de reconnaissance civique et de certificat de félicitations pour le sauvetage suite à l'incendie du 17 janvier 2016 chez Monsieur Raymond Côté à Saint-Agapit. Un certificat de reconnaissance civique a été remis à Madame Lucie Lebeau, Messieurs Denis Samson et Jean-Paul Bélanger, résidants de Saint-Agapit. Un certificat de félicitations a également été remis à Messieurs Jean-Philippe Fournier et Michaël Denoncourt, pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Agapit.

04 (2016-03-87) - MENTION DE FÉLICITATIONS AUX TAILLEURS DE BIERRE, AU CLUB LIONS DE ST-AGAPIT ET À LA COMPAGNIE PNS-TECH

La conseillère, Micheline Beaudet souhaite faire une mention de félicitations aux Tailleurs de Bière, au club lions de St-Agapit et à la Compagnie PNS-Tech pour l'organisation de la 5e édition du Festival du Flocon.

05 (2016-03-88) - MENTION DE REMERCIEMENT À MADAME MICHELINE RODRIGUE POUR LA DONATION DE NOMBREUX LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le conseiller, Marc-Antoine Drouin souhaite faire une mention de remerciement à Madame Micheline Rodrigue pour la donation de nombreux livres pour la bibliothèque municipale.

06 (2016-03-89) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2016, de la séance extraordinaire du 10 février 2016 18h, de la séance extraordinaire du 10 février 2016 18h30 et de la

séance extraordinaire du 24 février 2016.

ATTENDU QUE l'adoption du procès-verbal du 10 février, 18h30 a été reportée à une date ultérieure et la mairesse a annoncé son intention d'utiliser son droit de véto.

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2016, la séance extraordinaire du 10 février 2016 18h ainsi que la séance extraordinaire du 24 février 2016, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

07.01 (2016-03-90) - MANDAT À SNC LAVALIN POUR ACCOMPAGNER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER AGRI-BIO

ATTENDU QUE la municipalité négocie actuellement avec Agri-Bio une entente globale pour régler les taxes, la question de l'alimentation future en eau de l'usine et celle du traitement futur de ses eaux usées;

ATTENDU les résolutions 2015-01-20 et 2016-02-43 qui font état de services professionnels rendu par SNC Lavalin dans ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de donner le mandat à SNC Lavalin d'accompagner la municipalité dans ces négociations pour vérifier les infrastructures proposées par Agri-Bio et l'entente industrielle afférente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

08.01 (2016-03-91) - ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2016-01-18 (AUTORISATION PAIEMENT DES FRAIS D'INTERVENTION COURS D'EAU)

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'annulation de la résolution 2016-01-18 concernant l'autorisation de paiement des frais d'intervention à un cours d'eau pour la vérification des ponceaux de la branche 11, sur le lot 3 640 016, puisque les frais sont payables par la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2016-03-92) - AUTORISATION POUR INSCRIRE DEUX EMPLOYÉS À LA FORMATION EN CREUSEMENTS, EXCAVATIONS ET TRANCHÉES

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser l'inscription des employés Éric Rouleau et Yvan Paquet à la formation en creusements, excavations et tranchées le 16 mars 2016 au Centre Multifonctionnel de Saint-Apollinaire au coût de 280 \$ plus taxes. Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés sur présentation de pièces justificatives. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2016-03-93) - AUTORISATION POUR INSCRIRE LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À TROIS FORMATIONS

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser l'inscription de Gilbert Breton, directeur des travaux publics aux formations «communication et leaderships» le 22 mars 2016, «améliorer l'efficacité du travail d'équipe» le 30 mars 2016 et «résoudre les conflits» le 18 avril 2016 à Victoriaville au coût de 1250 \$ plus taxes. Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés sur présentation de pièces justificatives. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.454.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2016-03-94) - AUTORISATION POUR LIBÉRER LE 29 FÉVRIER ET 1 MARS 2016 UN EMPLOYÉ POUR SUIVRE LA FORMATION «TRAVAILLER EN SANTÉ» DONNÉ PAR LA CSST

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'autoriser la libération de l'employé Maxime Cayer pour suivre la formation «Travailler en santé» donné par la CSST le 29 février et le 1 mars 2016 à Lévis. Cette formation est remboursé par le syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.05 (2016-03-95) - DEMANDE D'ADHÉSION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À LA COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, que la Municipalité de Saint-Agapit renouvelle l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au directeur des travaux publics, Gilbert Breton, et ce pour l'année 2016 au coût de 325 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.06 (2016-03-96) - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GROUPE HÉMISPHERES POUR UNE ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR LE FUTUR DÉPÔT À NEIGE

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'accepter l'offre de service de Groupe Hémisphères pour une étude écologique pour le futur dépôt à neige au coût de 1325 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.04021.721 dans les investissements 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.07 (2016-03-97) - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE RDR CONSULTANTS POUR UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE POUR LE FUTUR DÉPÔT À NEIGE

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'accepter l'offre de service de RDR Consultants pour une étude hydrogéologique pour le futur dépôt à neige au coût de 4705 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.04021.721, dans les investissements 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.08 (2016-03-98) - ACCEPTATION DU PRIX DE SEBCI POUR L'ACHAT ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Sebcî pour l'achat de l'épandage d'abat-poussière au coût de 340 \$ du mètre cube pour un budget maximum de 10 000 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.09 (2016-03-99) - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION KALEX POUR LE NIVELAGE DES RANGS

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission d'excavation Kalex pour le nivelage des rangs au coût de 100 \$ de l'heure, pour un budget maximum en 2016 de 8000 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.10 (2016-03-100) - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE PAVAGE SM POUR LE SCHELLEMENT DE FISSURES POUR LES RANGS ET RUES

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'offre de service de Pavage SM pour le scellement de fissures pour les rangs et rues au coût de 1.32 \$ le mètre linéaire ou de 1.23 \$ le mètre linéaire s'il y a l'ajout (advenant l'acceptation du PIIRL) du scellement de fissure rang des Pointes, budget maximum de 10 000 \$ ou 20 000 \$ selon les travaux. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.625.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.11 (2016-03-101) - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC POUR LE LIGNAGE DE RANGS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'accepter la soumission de Marquage et Traçage du Québec pour le lignage de rangs municipaux au coût de 0.17 \$ du mètre linéaire pour un budget maximum en 2016 de 6000 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.35500.629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.12 (2016-03-102) - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SIGNALISATION LÉVIS POUR L'ACHAT DE SIGNALISATION

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Signalisation Lévis Inc. pour l'achat de signalisation pour 2016 pour un budget de 7000 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.35500.649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.13 (2016-03-103) - ACCEPTATION DU PRIX DE MONSIEUR CHARLES BOULAY POUR LE FAUCHAGE DES RANGS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Monsieur Charles Boulay pour le fauchage des rangs municipaux au coût de 65\$ de l'heure, pour un budget maximum de 5000\$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.14 (2016-03-104) - ENTÉRINER LES FRAIS POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE À LA STATION DE POMPAGE À L'ÉGOUT PAR XYLEM

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'entériner les frais pour la réparation de la pompe à la station de pompage à l'égout, par la compagnie Xylem au coût de 3211.02 \$ plus taxes, n'incluant pas le transport et le branchement. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.41400.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - URBANISME

09.01 (2016-03-105) - RÉOLUTION POUR FIXER UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE DU 1116 RUE BARON

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que soit tenue une assemblée publique de consultation le lundi 4 avril à 19h30 à la salle du conseil municipal au 1080 avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation mineure du 1116 rue Baron.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.02 (2016-03-106) - RÉOLUTION DEMANDANT À LA MRC DE LOTBINIÈRE DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que le plan de zonage de la municipalité de Saint-Agapit doit être modifié pour réduire le périmètre urbain en conformité avec la décision numéro 402344 de la Commission de la protection du territoire agricole qui ordonne l'inclusion de la zone R-97 à la zone agricole;

Attendu que les affectations du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (SADR) doivent être modifiées afin de se conformer à la volonté de la municipalité de réorienter la zone R-102 zone de développement résidentiel prioritaire ainsi que la zone R-103 zone de développement résidentiel en réserve;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu unanimement

De demander à la MRC de Lotbinière de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de réduire le périmètre urbain en conformité avec la décision numéro 402344 de la Commission de la protection du territoire agricole qui ordonne l'inclusion de la zone R-97 à la zone agricole;

De demander à la MRC de Lotbinière de modifier les affectations de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de se conformer à la volonté de la municipalité de réorienter la zone R-102 zone de développement résidentiel prioritaire ainsi que la zone R-103 zone de développement résidentiel en réserve.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.03 (2016-03-107) - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 402-02-16 «PROJET DE RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX»

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-02-16 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route (LVHR) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, permettre sur tout ou partie d'un chemin public dont l'entretien est à sa charge, la circulation de véhicules hors route ou de certains types de véhicules hors route dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce règlement s'applique aux motoneiges et aux véhicules tout-terrain tels qu'énuméré dans le présent règlement;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique des véhicules hors route favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club motoneige des plaines inc. et que le Club de 3 & 4 roues de Lotbinière sollicitent tous deux la permission de la municipalité de Saint-Agapit pour circuler sur certains chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CLAUDETTE DESROCHERS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIIT :

CHAPITRE1 DISPOSITIONS INTERPRETATIVES

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Titre et numéro

Le présent règlement a pour titre » Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux« et porte le numéro 402-02-16 des règlements de la municipalité de Saint-Agapit.

Article 3 Objet

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules hors route sera permise sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

Article 4 Véhicules hors route visés

Le présent règlement s'applique aux motoneiges et aux véhicules tout-terrain tels qu'énuméré dans les alinéas suivants :

1° les motoneiges dont la masse nette n'excède pas 450 kg et dont la largeur, équipement compris, n'excède pas 1,28 m;

2° les véhicules tout-terrain motorisés suivants:

a) les motoquads, soit tout quad muni d'une selle et d'un guidon;

b) les autoquads, soit tout quad muni d'un ou de plusieurs sièges, d'un volant, de pédales et d'un cadre de protection, dont toutes les roues sont motrices et dont la masse nette n'excède pas 450 kg dans le cas des monoplaces et 750 kg dans le cas des multiplaces;

c) les autres véhicules à trois roues ou plus munis d'un guidon, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg;

Article 5 Lieux de circulation

La circulation des motoneiges et des véhicules tout terrain concerné par le présent règlement est permise sur les chemins municipaux suivants et sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

Rue Industrielle entre le point A et le point B	170 mètres
Rue Centrale entre le point A et le point B	500 mètres
Rang Ste-Marie Ouest entre le point A et le point D	700 mètres
Rang Ste-Marie Ouest point C	une entrée sur la voie publique
Rang Ste-Marie Ouest point B	traverse à 90 degrés

Deux cartes illustrant les emplacements sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 Respect de la signalisation

La permission de circuler est accordée aux motoneiges et véhicules tout-terrain aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7 Période de temps visée.

La permission de circuler accordée aux motoneiges et véhicules tout-terrain, sur les chemins ou partie de chemins municipaux n'est valide que pour la période allant du 1 novembre au 15 avril de chaque année.

Article 8 Contrôle de l'application du présent règlement

En conformité avec la Loi sur les véhicules hors route, les agents de surveillance de sentiers sont responsables de l'application du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs.

Article 9 Responsabilité

En aucun temps la municipalité de Saint-Agapit ne se tiendra responsable des accidents, incidents ou cas fortuits de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir le long des parcours autorisés à l'article 5 du présent règlement.

Article 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un désaveu du ministère des Transports du Québec publié dans la Gazette officielle du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.04 (2016-03-108) - RÉOLUTION POUR FIXER UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT 402-02-16 «PROJET DE RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX»

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que soit tenue une assemblée publique de consultation le lundi 2 mai 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au bureau municipal au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement N° 402-02-16 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS

10.01 (2016-03-109) - AUTORISATION POUR FAIRE AUGMENTER À LA JUSTE VALEUR DE REMPLACEMENT LE BÂTIMENT DU CENTRE SPORTIF G.H. VERMETTE AVEC LA MMQ

ATTENDU QUE la municipalité a fait évaluer le Centre Sportif G.H. Vermette par un évaluateur pour connaître la valeur de remplacement du bâtiment;

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser les assurances Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) à augmenter la valeur de remplacement du bâtiment du Centre Sportif G.H. Vermette à sa juste valeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2016-03-110) - AUTORISATION POUR AUGMENTER LA PETITE CAISSE DE L'ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser le Directeur des loisirs, Patrice Boucher à augmenter la petite caisse de l'aréna de 500 \$ en vue du Festival du Flocon et pour toutes les éditions de cette fête et celles du Festi Week-end subséquentes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.03 (2016-03-111) - SUBVENTION MUNICIPALE 2016 - HOCKEY MINEUR ST-AGAPIT, CPA LES DORISSEAUX ET RINGUETTE ST-AGAPIT

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'octroyer une subvention de 14 700 \$ au hockey mineur St-Agapit, une subvention de 10 000 \$ au CPA les Dorisseaux et de 1 750 \$ à la Ringuette St-Agapit. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.04 (2016-03-112) - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES AU-DESSUS DE LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter l'offre de services professionnels de RD Technologies pour la préparation de plans et devis pour le remplacement des luminaires au-dessus de la patinoire de l'aréna au coût de 6 900 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.08001.727 au surplus accumulé réservé - aréna 59.13100.012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.05 (2016-03-113) - ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE ET ÉQUIPEMENT CHEZ EXPERT ATOME

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'achat d'un portable et d'équipement relié au portable pour le terrain de jeux chez Expert Atome pour un coût maximum de 900 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.06 (2016-03-114) - AUTORISATION AUX DIRECTEURS DES LOISIRS POUR PROCÉDER À LA RÉALISATION DU PROJET DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU SENTIER DE LA RIVIÈRE NOIRE

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser le directeur des loisirs, Patrice Boucher à procéder à la réalisation du projet de protection et mise en valeur du sentier de la rivière Noire. Que la dépense soit prise au surplus accumulé affecté - sentier pédestre 59.13100.014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.07 (2016-03-115) - AUTORISATION DE SIGNATAIRE POUR LE DOCUMENT CONVENTION DE FINANCEMENT ET ENTENTE DE CONSERVATION AVEC LA FONDATION D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT EN LIEN AVEC LE PROJET «PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU SENTIER DE LA RIVIÈRE NOIRE»

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin que le directeur des loisirs, Patrice Boucher soit autorisé à signer au nom de la municipalité de Saint-Agapit, le document *convention de financement et entente de conservation* avec la Fondation d'Hydro-Québec pour l'environnement pour le projet 20150907 «Protection et mise en valeur du sentier de la rivière Noire» De plus, il est proposé que la municipalité de Saint-Agapit s'engage à déboursier un montant de 6 385 \$ pour la réalisation du projet. Que la dépense soit prise au surplus accumulé - réservé- sentier pédestre 59.13100.014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.08 (2016-03-116) - AUTORISATION POUR RÉALISER LE PROJET «AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BASEBALL»

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser la réalisation du projet «Amélioration du terrain de baseball» au coût de 17 074.68 \$. Un montant de 8 537.34 \$ (50%) sera pris au poste budgétaire 23.08002.725 dans les investissements 2016 et un montant de 8 537.34 \$ (50%) avec l'aide financière provenant du Fonds de développement des territoires du Volet Pacte rural 2015-2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

11.01 (2016-03-117) - ACHAT DE BOTTES DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS DU COMPLEXE DES SEIGNEURIES

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'achat de bottes de sécurité dotées de protecteurs d'acier au niveau des orteils pour les employés attirés au montage et au démontage des salles du Complexe des Seigneuries. Cette recommandation du comité de santé sécurité au travail est estimée au coût de 800 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.650.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.02 (2016-03-118) - ACHAT DE 15 LUMIÈRES AU LEDS

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser l'achat de 15 lumières au leds à l'entreprise Amazone au coût estimé de 3 525 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.08003.725, investissement 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.03 (2016-03-119) - ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT AUDIO ET CÂBLAGE POUR LES NOUVELLES SALLES

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de Solotech Québec Inc. au coût de 9 990.05 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'équipement audio et câblage pour les nouvelles salles. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.08003.725, investissement 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.04 (2016-03-120) - CONSTRUCTION D'UNE MEZZANINE DANS LE LOCAL DE RANGEMENT DU CDS

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la soumission de Construction Boilard Inc. au coût de 4 306 \$ plus taxes pour la construction d'une mezzanine dans le local de rangement du Complexe des Seigneuries. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.08003.722, surplus accumulé affecté - CDS 59.13100.018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.05 (2016-03-121) - DÉMARCHE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE CORPORATIVE PAR LA CORPORATION DE GESTION PROFIT 2000 INC.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la Corporation de Gestion Profit 2000 Inc. à entreprendre une démarche auprès de la clientèle corporative pour le Complexe Des Seigneuries, au coût de 3 563 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.06 (2016-03-122) - DEMANDE DE MODIFICATION DU PERMIS D'ALCOOL DU COMPLEXE DES SEIGNEURIES AUPRÈS DU MINISTRE DES FINANCES

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de modifier auprès du Ministre des finances le permis d'alcool 9825738 (amphithéâtre) du Complexe des Seigneuries, établissement 3 039 021 afin d'enlever la salle 212 ab et la salle 213 au 2e étage et d'ajouter la salle 1-2-3 au 1e étage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.07 (2016-03-123) - APPROBATION DE LA «POLITIQUE CDS ORGANISME COMMUNAUTAIRE ACCRÉDITÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter la «Politique CDS organisme communautaire accrédité par la municipalité de Saint-Agapit 2016».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.08 (2016-03-124) - SERVICE D'ENTRETIEN PAYSAGER DES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, d'accepter la soumission de la compagnie Le Laurier Vert Inc. pour le service d'entretien paysager des aménagements existants au coût de 5 435 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.39000.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

12.01 (2016-03-125) - APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES AU 29 FÉVRIER 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver le paiement des chèques au 29 février 2016 pour un montant de 13 739.48 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2016-03-126) - APPROBATION DES PRÉLÈVEMENTS AU 29 FÉVRIER 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver le paiement des prélèvements au 29 février 2016 au montant de 4 349.94 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.03 (2016-03-127) - APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 29 FÉVRIER 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et d'autoriser le paiement des comptes fournisseurs au 29 février 2016 au montant de 400 680.75 \$ et de reporter le paiement de la facture de Lavery de Billy, numéro 1281175 au montant de 2 356.42 \$ (chèque 012501).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.04 (2016-03-128) - AUTORISATION DE PAIEMENTS DES FACTURES DU MOIS DE FÉVRIER 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures du mois de février 2016 suivantes, pour un total de 123 946.71 \$

Code budgétaire 23.08003.722 - Bâtiment CDS

Surplus accumulé affecté - CSD - 59.13100.018

1) Construction Boilard Inc., certificat de paiement 2 de 120 669.92 \$

2) Décor ST, facture 360133 de 3 276.79 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.05 (2016-03-129) - APPROBATION DES SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et d'autoriser le paiement des salaires du mois de janvier 2016 pour un montant de 125 024.09 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.06 (2016-03-130) - APPROBATION DES SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et d'autoriser le paiement des salaires du mois de février 2016 pour un montant de 97 996.78 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.07 (2016-03-131) - VENTE POUR TAXES DU 9 JUIN 2016

ATTENDU QUE la municipalité peut vendre par la MRC de Lotbinière les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées (C. M 1022 et suivantes);

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a déposé un état des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet,

Que le conseil municipal accepte l'état des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

QUE des frais pour préparation de dossier de 150 \$ seront exigibles pour chaque immeubles envoyés à la MRC de Lotbinière;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe à expédier conformément à la loi, la liste des immeubles, et qui devront être vendue le 9 juin 2016 à la MRC de Lotbinière, à moins que les arriérages, les intérêts, et les frais en aient été payés au préalable;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à retirer de cette liste tout immeuble pour lequel les taxes dues au 31 juillet 2015 auront été payées;

QUE la directrice générale et secrétaire trésorière et ou la directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Agapit soit nommée pour agir au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 - RESSOURCES HUMAINES

13.01 (2016-03-132) - EMBAUCHE MAUDE CÔTÉ, TECHNICIENNE EN GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (REPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ)

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'embauche de Mme Maude Côté à titre non-syndiqué pour le remplacement de congé de maternité pour le poste de technicienne en gestion administrative et financière au taux horaire de 17 \$ et les conditions selon les normes du travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.02 (2016-03-133) - EMBAUCHE JEAN-RENÉ BOMBARDIER, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AU COMPLEXE DES SEIGNEURIES

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'embauche de M. Jean-René Bombardier pour le poste de préposé à l'entretien au

Complexe des Seigneuries. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective des employés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14 - SERVICE DES INCENDIES

14.01 (2016-03-134) - DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DU 18 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de déposer le rapport des activités du service incendie du 18 janvier 2016 au 15 février 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.02 (2016-03-135) - ACHAT DE 3 BUNKERS CHEZ ARÉO-FEU

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat de 3 bunkers chez Aréo-Feu pour un coût estimé de 5 385 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.650.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.03 (2016-03-136) - ACHAT ET INSTALLATION DU PROGRAMME PC BORD, D'UN TÉLÉVISEUR, SUPPORT MURAL

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat et l'installation du programme PC Bord chez l'entreprise Informatique Prédimach au coût de 1 650 \$ plus taxes et des frais annuel de 550 \$ plus taxes, d'autoriser l'achat d'un téléviseur et d'un support mural au coût de 400 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.04 (2016-03-137) - INSCRIPTION DE 3 POMPIERS À UNE FORMATION SUR LA DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'inscription de Félix Bédard, Yves Gingras et Louis-Philippe Guillemette, pompiers volontaires à une formation sur la désincarcération au coût approximatif de 2 800 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.05 (2016-03-138) - ACHAT D'UNE PAIRE DE BOTTE CHEZ ANTONIO MOREAU

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat d'une paire de botte chez Antonio Moreau au coût de 345 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.650.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.06 (2016-03-139) - ACHAT D'UN BUREAU DE TRAVAIL POUR LA CASERNE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat d'un bureau de travail pour la caserne incendie au coût approximatif de 1 000 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.07 (2016-03-140) - AUTORISATION POUR DÉBUTER LES DÉMARCHES POUR AFFICHER UNE OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE DE DEUX NOUVEAUX POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser les démarches pour afficher une offre d'emploi pour l'embauche de deux nouveaux pompiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.08 (2016-03-141) - ENTÉRINER L'AUTORISATION POUR SIGNER UN CONTRAT DE 3 ANS

POUR LA LOCATION DE TÉLÉAVERTISSEURS AVEC LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal, d'entériner l'autorisation à signer le contrat de 3 ans avec la compagnie Le Réseau Mobilité Plus pour la location de téléavertisseurs alphanumérique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.09 (2016-03-142) - ENTÉRINER LA RÉPARATION DE L'UNITÉ D'URGENCE ET LA LOCATION D'UN VÉHICULE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'entériner la réparation de l'unité d'urgence au coût de 5 774.04 \$ taxes incluses chez la compagnie Camions International Élite Ltée. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.525. De plus, il est proposé d'entériner la location d'un véhicule du 12 février 2016 au 19 février 2016 chez Aréo-Feu au coût de 804.83 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.10 (2016-03-143) - AVIS FAVORABLE - VERSION RÉVISÉE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal que la municipalité de Saint-Agapit émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.11 (2016-03-144) - ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE FIXATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat d'équipement de fixation pour un coût approximatif de 475 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15 - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

16 (2016-03-145) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de lever la séance ordinaire à 21h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Josée Martineau, directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, directrice générale adjointe

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse